

INFO CORONAVIRUS

11 MAI 2020 - **N°37**

PROTÉGER LES AUTRES ET SE PROTÉGER

Des masques pour la reprise

La reprise d'activité à partir de ce lundi 11 mai s'organise avec le respect des gestes barrières et le port du masque dans certaines situations. La collectivité met à disposition de chacun des agents deux masques, des solutions hydro-alcooliques et des lingettes dans les directions. Rappel des règles d'usages du masque.



1. Les règles d'usage dans notre cadre de travail

Le port du masque est obligatoire :

- dans le cadre de vos déplacements dans les transports en commun,
- dans le cadre de certaines activités professionnelles, personnel des écoles et multi accueils, police municipale, agents de la collecte de déchets et déchetteries, agent travaillant à l'assainissement, agents du nettoyage, agents en charge du suivi des chantiers, agents travaillent dans les ateliers quand la distance d'1 m ne peut être respectée.

Le port du masque n'est pas obligatoire :

- dans les locaux administratifs, mais il est impératif de respecter les gestes barrières et de proscrire la présence de plusieurs agents dans des bureaux qui ne permettraient pas la distance d'1 m entre agents. (voir Info coro n°33).

2. Les règles de distribution des masques

- Les commandes sont centralisées par la direction Logistique. La livraison est assurée auprès des directions par le Pôle Maintenance et Ateliers,
- Pour rappel les commandes concernent les produits sanitaires ainsi que les masques FFP2, FFP3, chirurgicaux et tissu,

- **2 masques tissu sont distribués par agent** au fur et à mesure de la reprise à utiliser pour les déplacements domicile/travail dans les transports en commun,
- **Ils sont utilisables 50 fois** et doivent être lavés après **4 heures d'usage**.

3 . Les différents types de masques, pour quels usages ?

ATTENTION

le masque ne remplace pas **les gestes barrières**. Il ajoute une barrière physique lorsque vous êtes en contact avec d'autres personnes.

1 - Les masques grand public en tissu lavable

- ils vous permettent de **vous déplacer**,
- ils sont un **complément aux gestes barrière**,
- ils offrent une **protection adaptée pour certaines activités professionnelles**, en dehors du domaine médical.

2 - Les masques professionnels : les masques FFP (1, 2 et 3) et les masques chirurgicaux

- ils sont **liés à l'activité professionnelle**,
- ils sont à usage unique,
- ils doivent être changés au bout de 4h ou s'il est humide.

4 . Bien porter son masque grand public

À découvrir cette **super video** réalisée par le personnel du CHU de Nantes sur le port du masque



1 - Avant de mettre ou enlever le masque

- **lavez-vous les mains** avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique



2 - Pour le mettre

- tenez le masque par **les lanières élastiques**
- **ajustez le masque** de manière à recouvrir le nez, la bouche et le menton



3 - Pour l'enlevez

- **décrochez les lanières élastiques** pour décoller le masque de votre visage



4 - Quand il faut changer le masque ?

- quand vous l'avez **porté 4 h**,
- quand vous souhaitez **boire ou manger**,
- si le **masque s'humidifie**,
- si le masque **est endommagé**.



Évitez de le toucher et de le déplacer.



Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.



Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.



Attention: si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.



Ce masque n'est pas destiné au personnel soignant.

5. Entretien son masque grand public



Lavez le masque à la machine avec de la lessive. **Au moins 30 min à 60°C minimum.**



Utiliser un sèche-linge ou un sèche-cheveux pour sécher votre masque, ou encore, le faire sécher à l'air libre sur une surface désinfectée.

IMPORTANT

En tant qu'habitant de la ville de Nantes, vous serez destinataire d'un masque distribué par courrier par la ville, 161 000 foyers nantais référencés pour la taxe d'habitation. Cette distribution a débuté le 30 avril à raison d'un masque par membre du foyer.

En tant qu'habitant d'une commune de Nantes métropole, s'adresser à votre commune.

[Comment s'organise la distribution des masques à Nantes](#)

